

REGLEMENT APIRUNTOUR

Il ne s'agit pas d'une épreuve officielle.

Les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur lors de l'événement. La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est interdite à tous engins à roue.

1. LIEU DATE ET NATURE DE LA COMPETITION

La manifestation se déroulera les 24 et 25 octobre 2020 sur les parcours suivants :

34KM en forêt de Rennes à Liffré

18KM en forêt de Rennes à Liffré

Les départs et arrivée se font à partir de 9h à partir de la Miellerie APIRUN – 20 la Sorinais – 35340 Liffré.

Le détail des parcours est disponible sur nextrun.fr

2. ORGANISATEURS

L'APIRUNTOUR est organisé conjointement par Apirun et Nextrun

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'événement est conditionnée à :

a. Catégorie d'âge

Les participants doivent être nés en 2002 et avant.

b. Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

soit d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou d'un pass' j'aime courir délivré par la FFA, en-cours de validité à la date de la manifestation

soit d'une licence sportive en-cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste sur www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation), sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Dans le cas où le dossier du coureur est incomplet le jour de la manifestation, il devra présenter les pièces manquantes, sans quoi il ne pourra prendre le départ.

Il est expressément rappelé que les participants aux différentes épreuves le font sous leur propre responsabilité.

c. Abandon

Tout participant souhaitant abandonner devra se présenter à un bénévole pour en informer l'organisation.

d. Droit d'inscriptions

Le droit d'inscription est de 5€ par épreuve

e. Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 23/10/2020 à 18h. Pas d'inscription le jour de la course.

f. Matériel de sécurité

La manifestation se faisant en autonomie, les participants devront courir avec un matériel adapté (chaussures de trail, réserve d'eau : 2l pour le 34km, 1l pour le 18km), couverture de survie, sifflet, téléphone portable chargé....)

g. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation

h. Acceptation du présent règlement

Le participant accepte sans réserve le présent règlement

4. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

a. Aucun classement ne sera réalisé

b. Récompenses : un tirage au sort sera réalisé pour récompenser 5 participants

c. Publication des résultats : aucune

5. RAVITAILLEMENT

Pour les 2 distances 18 et 34km, aucun ravitaillement ne sera prévue, il appartient donc aux participants d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

6. SECURITE

L'événement se déroule en majeure partie sur des sentiers et chemins pédestres en forêt de Rennes. Sur les rares portions de route du parcours, les participants devront emprunter le côté gauche de la chaussée et respecter le code de la route.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet usage est strictement interdit.

L'usage des bâtons est interdit.

8. DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant, le participant renonce à tout droit personnel à l'image et autorise les organisateurs ainsi que ses ayant droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

9. ANNULATION

Les organisateurs se réservent la faculté d'annuler l'événement. En cas d'annulation par les organisateurs (quelle que soit la cause), un remboursement de 4€ sera effectué.

10. DISPOSITIF SANITAIRE

Cet événement est proposé dans le plus strict respect des règles sanitaires actuelles, afin de se protéger mutuellement, et d'en organiser sereinement la bonne tenue :

Organisation des départs par vagues de 10 participants maximum tous les 1/4 d'heure

Limitation du nombre de participants : chaque jour 250 personnes maximum pourront prendre le départ

Signature d'une attestation sur l'honneur de ne pas présenter de symptômes de covid (voir annexe) permettant de prendre le départ pour chaque participant.

Port du masque au départ et à l'arrivée pour les participants, puis sur l'ensemble du site pour les éventuelles personnes présentes.

1m de distance entre les personnes

éviter les embrassades

se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

tousser ou éternuer dans son coude

éviter de se toucher le visage

saluer sans serrer la main

Mise à disposition de gel hydroalcoolique

Ni vestiaires, ni douches ne seront mis à disposition

Mise en place d'un sens de circulation pour éviter le croisement des participants

Ravitaillement en autonomie sur le parcours, pour l'arrivée prévoir son propre gobelet

11. CNIL ET INTERNET

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations sauf si vous avez manifesté votre désaccord.

Pour contacter l'organisation, vous pouvez envoyer un @ à apirun@sfr.fr

ANNEXE 2

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement**, je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - > Ne pas cracher au sol
 - > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - > Respecter et laisser les lieux publics propres
 - > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom
Date et Signature*

